

## QUE FAIRE EN CAS DE VOL A LA ROULOTTE

**Interdisez l'accès de la zone à toute personne**, sauf en cas d'absolue nécessité. Il est primordial pour les besoins de l'enquête de protéger les traces et indices.

**Ne touchez à rien** : Ni aux portes, ni aux serrures, ni à la carrosserie, ni aux objets laissés sur place ou qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.

**Ne nettoyez rien et n'effacez rien.**

Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les afin d'éviter toute contamination.

**Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger**, relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des gendarmes et pour leur enquête.



## APPELER LES FORCES DE L'ORDRE

Appelez dans les plus brefs délais la gendarmerie en composant le numéro d'urgence

# 17

### EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES

*Faites-vous conseiller par la gendarmerie, si vous souhaitez installer des dispositifs d'alarme ou de vidéoprotection, et soyez toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.*

Visitez notre site : [réfereentsûreté.fr](http://réfereentsûreté.fr)



Votre brigade de gendarmerie locale



Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

## PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS

### Lutter contre les vols dans les véhicules.

Présentation de différentes mesures techniques et organisationnelles pouvant être mises en place dans le cadre de la sécurisation du véhicule.



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK

<https://www.facebook.com/gendarmerie.dupasdecals>

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Les vols commis dans les véhicules sont communément appelés

«Vols à la roulotte».

Voici quelques mesures techniques et organisationnelles qui vous permettront de lutter contre ce phénomène.

## 1 / DISSUADER :

*Il s'agit de mettre en place des moyens techniques ou organisationnels pour dissuader le délinquant de passer à l'acte.*

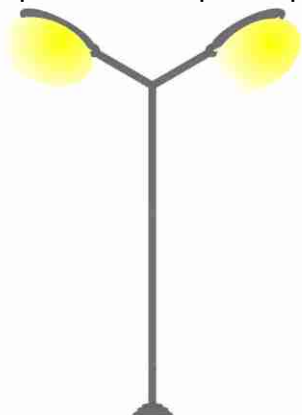
### Stationnement des véhicules

#### Sur la voie publique :

- Ne laissez aucun objet susceptible d'attirer la convoitise à la vue. (documents administratifs, sacs apparents, appareil photo, téléphone, lunettes...).



- Stationner les véhicules dans des zones de passage, ou avec beaucoup de visibilité depuis la voie publique.



## 2/ BLOQUER – FREINER :

*Il s'agit de mettre en place des moyens techniques pour compliquer l'action du délinquant, afin de le retarder un maximum de temps dans son action.*

#### Sur la voie publique :

- Activer le Neiman bloquant la colonne de direction.
- Verrouiller les portières, le coffre du véhicule et remonter les fenêtres.
- Ne jamais considérer le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr pour vos objets et équipements de valeurs (sac à main, appareils, vêtements...).

#### Protection mécanique :

- Mettre en place un dispositif mécanique dissuasif (sabot de roue, canne, barre antivol...).

#### Protection électronique :

- Équiper votre véhicule d'une protection électronique :
- Système d'alarme.
- Traceur GPS (fixe ou mobile) dont certains systèmes de géolocalisation connectés à votre smartphone peuvent être installés sur tout type de véhicule.
- Système de coupe circuit ou d'antidémarrage.

**ATTENTION AUX VOLS  
A LA ROULOTTE !**



## 3 / LIMITER LE PRÉJUDICE :

*Il s'agit de ne pas tenter le délinquant, qui choisit sa cible souvent par opportunité.*

### Stationnement des véhicules

- Limiter le nombre de véhicules stationnés directement sur la voie publique. Préférez toujours un garage ou un espace sécurisé.

### Véhicules et accessoires

- Ne pas faire le plein des réservoirs à carburant, avant les jours fériés, week-end ou fin de journée.

## 4 / ALERTER :

*Il s'agit de mettre en place des moyens d'alerte, afin que le propriétaire des lieux ( la victime ) puisse informer le plus rapidement possible les forces de l'ordre.*

**Grâce à la protection électronique notamment.**

En cas de déclenchement de l'alarme, sur le véhicule, restez en sécurité et faites appel aux forces de l'ordre.

**PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES  
AU NIVEAU DU RISQUE IDENTIFIÉ.**

*Et toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.*